

COMMISSION DES FINANCES ET
DU BUDGET

COMMISSIE VOOR DE FINANCIËN
EN DE BEGROTING

du

van

MERCREDI 26 FEVRIER 2014

WOENSDAG 26 FEBRUARI 2014

Après-midi

Namiddag

Le développement des questions et interpellations commence à 15.00 heures. La réunion est présidée par M. Georges Gilkinet.

De behandeling van de vragen en interpellaties vangt aan om 15.00 uur. De vergadering wordt voorgezeten door de heer Georges Gilkinet.

01 Question de M. André Frédéric au secrétaire d'État aux Réformes institutionnelles, adjoint au premier ministre, et secrétaire d'État à la Régie des Bâtiments et au Développement durable, adjoint au ministre des Finances, chargé de la Fonction publique, sur "les prisons de Lantin et de Verviers" (n° 21974)

01 Vraag van de heer André Frédéric aan de staatssecretaris voor Staatshervorming, toegevoegd aan de eerste minister, en staatssecretaris voor de Regie der Gebouwen en Duurzame Ontwikkeling, toegevoegd aan de minister van Financiën, belast met Ambtenarenzaken, over "de gevangenen van Lantin en Verviers" (nr. 21974)

01.01 **André Frédéric** (PS): Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, la quasi-insalubrité de la prison de Lantin n'est plus qu'un secret de polichinelle. Elle a été évoquée en long et en large dans les médias et a déjà fait l'objet de questions ici même. Le complexe pénitencier le plus grand du pays est en effet touché par l'humidité et la moisissure, le béton s'effrite, les carrelages menacent de s'effondrer. On ne compte plus les courants d'air tant l'isolation des fenêtres est inexistante. Certains agents auraient même aperçu des rats sous les préaux. Bref, la situation de l'établissement est alarmante et cela s'en ressent fortement au sein du personnel.

Toujours dans les établissements pénitentiaires de la province de Liège, mais du côté de Verviers cette fois, le fait de savoir si une prison sera reconstruite ou non reste en suspens, malgré les diverses informations recueillies dans la presse ces derniers jours.

Monsieur le secrétaire d'État, concernant la prison de Lantin, quand comptez-vous démarrer les travaux urgents tels que les changements de châssis? Une rénovation complète de cet établissement pénitentiaire est-elle prévue et dans quels délais? Êtes-vous à présent en mesure de donner un délai, avec un agenda précis pour la reconstruction de la prison de Verviers?

01.02 **Servais Verherstraeten**, secrétaire d'État: Monsieur le président, cher collègue, nos services poursuivent sans relâche, d'année en année, la mise en conformité de la prison de Lantin. Les dossiers sont traités selon les priorités définies de commun accord avec le SPF Justice, tout en y englobant les impositions légales dictées tant par les services d'incendie que par la commune de Juprelle.

Parmi ces dossiers, ont de ce fait été engagés fin de l'année 2013: le compartimentage d'incendie de la maison d'arrêt (portes coupe-feu), le remplacement des portes coulissantes de la cour O de la maison d'arrêt et du quartier femmes et le renouvellement de châssis (mesure de sécurité de la tour) de la maison d'arrêt.

Les dossiers suivants sont en cours de préparation pour un engagement budgétaire durant l'année 2014: le renouvellement des châssis de la maison de peines, le compartimentage incendie de la maison de peines (portes coupe-feu) et le renouvellement des châssis et des protections solaires au bloc C (bureaux).

Nous débutons la préparation de différents nouveaux projets parmi lesquels le bâtiment de remplacement sur le site actuel de la prison de Verviers.

01.03 André Frédéric (PS): On sait que 2014 est une année un peu particulière, voire de transition. Je veillerai à faire en sorte qu'on continue à être attentif à ce que ce qui est en cours de préparation à Lantin soit effectivement réalisé. Et je serai encore bien davantage attentif à la prison de Verviers.

J'ai le sentiment que l'accord de gouvernement prévoyait la préparation du dossier, sans toutefois y joindre une quelconque inscription budgétaire. Dès lors, il relèvera de la responsabilité du gouvernement suivant de concrétiser ou non ces intentions.

J'espère vraiment qu'elles se matérialiseront.

Le **président:** Comme bien d'autres, monsieur Frédéric!

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

02 Vraag van de heer Steven Vandeput aan de staatssecretaris voor Staatshervorming, toegevoegd aan de eerste minister, en staatssecretaris voor de Regie der Gebouwen en Duurzame Ontwikkeling, toegevoegd aan de minister van Financiën, belast met Ambtenarenzaken, over "de verwijlintresten bij de Regie der Gebouwen" (nr. 22027)

02 Question de M. Steven Vandeput au secrétaire d'État aux Réformes institutionnelles, adjoint au premier ministre, et secrétaire d'État à la Régie des Bâtiments et au Développement durable, adjoint au ministre des Finances, chargé de la Fonction publique, sur "les intérêts de retard de la Régie des Bâtiments" (n° 22027)

02.01 Steven Vandeput (N-VA): Mijnheer de staatssecretaris, wanneer bij een overheidsopdracht de vastgestelde betalingstermijnen worden overschreden, heeft de opdrachtnemer van die overheidsopdracht van rechtswege en zonder ingebrekestelling recht op de betaling van een intrest a rato van het aantal dagen van overschrijding.

Voor de overheidsopdrachten gesloten vanaf 16 maart 2013 worden de verwijlintresten geregeld in artikel 69 van het KB van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies van openbare werken. Voor de vroegere opdrachten geldt artikel 15, § 4 van de algemene aannemingsvoorwaarden van 26 september 1996. Datzelfde artikel 69 van het KB van 14 januari 2013 bepaalt in § 2: "Als er voor de opdrachten gesloten met ingang van 16 maart 2013 intrest voor laattijdige betaling verschuldigd is, heeft de opdrachtnemer ook van rechtswege en zonder ingebrekestelling recht op de betaling van een forfaitaire vergoeding van veertig euro voor invorderingskosten."

Kunt u voor de administratie onder uw bevoegdheid, de Regie der Gebouwen, voor 2013 aangeven of de verwijlintresten werden betaald zoals in de wetgeving is voorgeschreven, dus systematisch van rechtswege en zonder ingebrekestelling?

Hoeveel facturen werden te laat betaald en welk bedrag vertegenwoordigt dit? Welk percentage vertegenwoordigt dit ten opzichte van het totaal aantal facturen? Hoeveel verwijlintresten werden betaald? Op hoeveel van de te laat betaalde facturen werd verwijlintrest betaald?

In hoeveel gevallen gebeurde de betaling van de verwijlintresten automatisch en in hoeveel gevallen gebeurde dit op aanvraag of na een ingebrekestelling?

Tot slot, werd de forfaitaire vergoeding van veertig euro systematisch uitbetaald bij het verschuldigd zijn van verwijlintresten? Voor hoeveel te laat betaalde facturen is dat gebeurd?

02.02 Staatssecretaris Servais Verherstraeten: Collega, inzake verwijlintresten past de Regie der Gebouwen de wetgeving op de overheidsopdrachten toe. In de mate dat deze wet verwijlintresten toekent zonder ingebrekestelling worden die ook zo toegekend. In andere gevallen wordt het gemeen recht toegepast.

In het begrotingsjaar 2013 heeft de Regie der Gebouwen 19 664 facturen betaald voor werken, leveringen

en diensten, met uitsluiting van facturen voor personeelsuitgaven en met uitsluiting van de huurgelden. Het betaalde bedrag was 303 507 964,19 euro. Van die 19 664 facturen werden er 4 197 laattijdig betaald. Het totale bedrag van die facturen was 76 608 432,50 euro. Die laattijdige betalingen gaven aanleiding tot de betaling van verwijlintresten voor een totaalbedrag van 548 594,47 euro.

Desgewenst kan ik u over een paar weken, in de tweede helft van maart, verdere details bezorgen. Gelet op het statistisch karakter ervan, zal ik u die, indien u daarmee akkoord gaat, schriftelijk bezorgen.

Ik kan u wel nog zeggen dat vanaf de eerste dag uw bekommernis ook de mijne was. Ik heb van in den beginne gevraagd hoe het zat met de verwijlintresten en waarom die zo hoog waren. Ik heb uitdrukkelijk gevraagd om te proberen die, waar mogelijk, te vermijden en, in geval van discussies op de werf, de niet-betwiste gedeeltes te betalen om de verwijlintresten tot het strikte minimum te beperken.

De bedragen voor 2013 betekenen een ernstige reductie ten overstaan van het verleden. De verwijlintresten volledig uitsluiten, is, rekening houdend met de omstandigheden in de sector, uitgesloten. Er zijn veel hangende betwistingen op werven. In het licht van onze onderhandelingsposities is het soms ook relevant om betalingen in te houden. Wij worden soms met redelijke vragen en eisen geconfronteerd, maar soms ook met onredelijke.

02.03 Steven Vandeput (N-VA): Mijnheer de staatssecretaris, u weet dat ik uit de sector kom. Ik heb alle begrip voor uw verklaring over de verwijlintresten.

Mijn vraag gaat echter niet zozeer over de verwijlintresten zelf. Blijkbaar wordt één op vier te laat betaald, zeker wat het bedrag betreft. Dat is aanzienlijk. Als dat aantal daalt, is dat natuurlijk goed nieuws.

Voorts dient de wet betreffende de overheidsopdrachten te worden toegepast. Dat is belangrijk. Ik kan begrijpen dat er betwistingen zijn en dat procedures voor de controle van facturen soms langer duren dan bepaald door de wet. In die gevallen moet volgens mij echter de wet worden toegepast.

Daarom wilde ik graag twee dingen weten. Ten eerste, worden de verwijlintresten automatisch toegepast? Ik neem aan dat uw antwoord daarop positief is. Ten tweede, wordt voor de opdrachten sinds 16 maart 2013 de forfaitaire vergoeding van veertig euro automatisch toegekend? Zo neen, dan is het nuttig om mee te delen aan de Regie dat dit verplicht is.

02.04 Staatssecretaris Servais Verherstraeten: (...) respecteren zoals wij horen te doen. Ik check het in elk geval nog.

02.05 Steven Vandeput (N-VA): U geeft in uw antwoord ook aan dat op andere plaatsen het gemeenrecht wordt toegepast. Volgens mij werkt de Regie echter alleen met overheidsopdrachten, waarop de wet van toepassing is. Of vergis ik mij daarin?

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Le **président**: La question n° 21880 de M. Wollants est transformée en question écrite vu qu'elle était inscrite pour la deuxième fois à l'ordre du jour. La question n° 22101 de Mme Van Vaerenbergh, qui est en commission de la Justice, est reportée. La question n° 22202 de M. Francken est transformée en question écrite.

03 Question de M. André Frédéric au secrétaire d'État aux Réformes institutionnelles, adjoint au premier ministre, et secrétaire d'État à la Régie des Bâtiments et au Développement durable, adjoint au ministre des Finances, chargé de la Fonction publique, sur "l'avancée des travaux du palais de justice de Verviers" (n° 22226)

03 Vraag van de heer André Frédéric aan de staatssecretaris voor Staatshervorming, toegevoegd aan de eerste minister, en staatssecretaris voor de Regie der Gebouwen en Duurzame Ontwikkeling, toegevoegd aan de minister van Financiën, belast met Ambtenarenzaken, over "de voortgang van de werken in het gerechtsgebouw te Verviers" (nr. 22226)

03.01 André Frédéric (PS): Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, voici six mois maintenant que je me suis rendu au palais de justice de Verviers afin de constater *de visu* tant la vétusté des lieux que

l'avancée des travaux. Pour l'un comme pour l'autre, l'état des lieux que je me devais alors de dresser était saisissant. Je n'avais pas manqué à l'époque de vous faire part de mon inquiétude. Si ma mémoire est bonne, vous aviez même rejoint les terres verviétoises en compagnie du bourgmestre Elsen de Verviers et notre collègue Wathelet.

Il me faut malheureusement constater aujourd'hui que depuis cette interpellation en septembre dernier, les choses ne semblent pas vraiment se bousculer. Effectivement, à l'exception de travaux pour la zone sécurisée débutés fin janvier, soit environ trois semaines après l'évasion d'un détenu due très certainement aux carences au niveau de la sécurisation des lieux, rien n'a été entrepris si ce n'est, je vous l'avais déjà fait remarquer il y a quelques semaines, la peinture des portes qui paraissait un peu surréaliste sur le terrain.

Selon mes informations, et c'est plus inquiétant, rien n'aurait même été décidé. Depuis 2012 pourtant, un groupe de travail planche sur cette question pour étudier les possibilités immobilières à Verviers. Il tente ainsi de dégager un schéma permettant de réaliser les travaux nécessaires à la sécurisation et à la rénovation du palais de justice tout en maintenant un lieu d'audience pour la tenue d'audiences correctionnelles avec toutes les mesures de sécurité adéquates. Parmi les scénarios envisagés par le groupe de travail, un concerne une rénovation, un autre une reconstruction.

Compte tenu de l'ensemble des considérations, une piste semble plus plausible que les autres: celle de "l'îlot Palm", la voie donc de la rénovation. Les propositions étant sur la table, à présent, il faut trancher et prendre une décision. Car nous le savons pertinemment tous ici, si aucune décision n'est prise très prochainement, cela sera reporté sur le prochain gouvernement. Et l'acquisition de "l'îlot Palm" prévue dans le scénario pourrait de ce fait échapper au gouvernement.

Il est à noter également qu'une fois la décision prise, ce ne sera que le début des joyusetés. En effet, on parle ici de travaux dont la durée est estimée à 14 ou 15 ans.

Mes questions, monsieur le secrétaire d'État, sont les suivantes. Pouvez-vous me donner des informations supplémentaires concernant l'avancement des projets? En termes de délai, serait-il possible qu'une décision soit prise à la prochaine réunion du groupe de travail, le 5 mars?

03.02 Servais Verherstraeten, secrétaire d'État: Monsieur le président, cher collègue, en réponse à votre question, je me dois d'abord de préciser certaines de vos affirmations.

Les travaux concernant la création d'une zone sécurisée pour les besoins des audiences correctionnelles et la création d'un poste de détention avec ouvrage connexe ont débuté dans l'urgence le 27 janvier 2014.

L'évasion d'un détenu ne semble pas être due aux carences qui auraient pu être existantes en termes de sécurisation des lieux, ledit détenu ayant réussi à ôter ses menottes lors de son transfèrement vers le palais de justice et à échapper à ses gardiens.

Un groupe de travail Justice - Régie des Bâtiments a été constitué à mon initiative au terme de la visite du palais de justice de Verviers début septembre 2013. Ce groupe de travail a tenu sa première réunion le 7 novembre 2013 afin de préparer un schéma directeur, ses tenants et ses aboutissants pour assurer le fonctionnement judiciaire à Verviers sur le court et le long terme.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que l'annexe accolée au palais de justice présente aussi des symptômes d'usure prématurée. Les relevés ont été méthodiquement effectués par les services compétents de la Régie des Bâtiments et devront aussi être intégrés dans le train des interventions à programmer tout en assurant la continuité des activités judiciaires.

De plus, il importe de préciser la problématique des archives et pièces à conviction occupant plusieurs zones significatives dans les immeubles concernés. Celles-ci doivent être gardées accessibles et les réflexions du groupe de travail portent également sur cet aspect important du fonctionnement de la justice.

Dès lors, ce groupe de travail prépare un schéma directeur et sa planification, comparant plusieurs pistes de solution afin de permettre la réalisation des travaux à la sécurisation des lieux et à la rénovation du palais de justice sur la base d'un programme des besoins validés par le SPF Justice, tout en maintenant un lieu d'audience pour la tenue d'audiences correctionnelles avec toutes les mesures de sécurité adéquates.

L'immeuble en cours de construction par la société T.Palm fait bien partie des discussions et des pistes de solution envisagées pour la globalité des besoins de la justice à Verviers. Cependant, je dois vous préciser que de telles hypothèses doivent être examinées dans tous leurs détails, tant de faisabilité architecturale et technique que de faisabilité financière et de délais tout en n'omettant pas les avis de sécurité, transfèrements et gardes à rendre par les autorités policières.

Les résultats des scénarios du groupe de travail entre le SPF Justice et la Régie des Bâtiments seront examinés en détail par la *task force* Justice-Régie cette semaine. Une décision sera prise à cette réunion pour répondre au mieux à la situation existante et à assurer la pérennité du fonctionnement de la Justice à Verviers.

03.03 André Frédéric (PS): Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie pour votre réponse. Quand la *task force* aura-t-elle exactement lieu?

03.04 Servais Verherstraeten, secrétaire d'État: Cette semaine.

03.05 André Frédéric (PS): Monsieur le secrétaire d'État, on peut dès lors imaginer que des décisions concrètes seront prises lors de cette réunion. Ou bien, la réflexion sera-t-elle poursuivie? Je ne tiens pas à avoir ici une discussion de café du commerce. Je crains néanmoins que l'on continue à réfléchir sur l'ensemble des pistes sur la table, de sorte qu'il n'y ait jamais de solution. Vous vous êtes rendu sur place et avez pu vous rendre compte que la situation est déplorable. Il faut bien en convenir entre nous. Il est inimaginable de devoir travailler et rendre la justice dans de telles conditions. Des décisions concrètes seront-elles prises lors de la réunion de cette semaine?

03.06 Servais Verherstraeten, secrétaire d'État: Monsieur Frédéric, je ne connais pas les conclusions de cette réunion ni la date exacte. Je pourrai vous en dire plus la semaine prochaine.

Il semblerait que cette réunion ait lieu maintenant.

03.07 André Frédéric (PS): C'est donc tout à fait d'actualité. C'est extraordinaire! Si vous pouviez me tenir informé, de sorte que je ne doive pas à chaque fois vous ennuyer et revenir vous poser des questions car c'est le seul moyen que j'ai d'être tenu au courant.

Le **président:** Vous êtes le bienvenu, monsieur Frédéric.

03.08 André Frédéric (PS): Monsieur Gilkinet, je sais que cela vous fait plaisir.

Le **président:** Les questions que vous posez valent pour les palais de Justice de Namur, Dinant et bien d'autres encore!

03.09 André Frédéric (PS): Monsieur le président, la différence entre vous et moi, c'est que, contrairement à vous, je ne sais pas m'occuper de tout. Je reste modestement cantonné à Verviers.

Le **président:** Namur et Dinant sont proches de chez moi mais je ne voulais pas paraître provincialiste. C'est pourquoi j'ai ajouté "et dans bien d'autres endroits encore".

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

Avant de lever la séance, j'acte le report de la question n° 22245 de Mme Almaci, la transformation en question écrite de la question n° 22379 de M. Van Hecke et le report de la question n° 22424 de Mme Van Vaerenbergh ainsi que des questions n° 22395 de Mme Lahaye-Battheu et n° 22397 de M. Van Biesen.

*La réunion publique de commission est levée à 15.17 heures.
De openbare commissievergadering wordt gesloten om 15.17 uur.*